

Séance du 16 Février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents Conseil Municipal	En exercice	Votants
11	11	11

L'an deux mille vingt trois

Et le 16 Février

A 20 heures 30

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Date de la convocation
10/02/2023

Présents : Véronique BELANGER  
Raphaël CHEVALARD  
Patrick DOUCHY  
Michèle HOOGE  
Stéphane LHUISIER  
Anne LUPIAC  
Lysiane PALISSE  
Patrick PALISSE  
Joël PUJADE  
Frédéric PUGNERE  
Mireille ROUZAUD

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Affiché le

ID : 030-213001969-20230216-D20235\_1-DE

Absentexcusé : Aucun

A été nommée secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération :  
**Vote des taux d'impositions 2023**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du budget 2023, il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales.

Il rappelle les taux en vigueur sur la commune :

- 36.14 % pour le Foncier Bâti (anciennement taux communal 11.49 %, taux départemental 24.65 %).
- 56,60 % pour le Foncier Non Bâti.
- 8.92 pour la Taxe d'Habitation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE**, pour l'année 2023, de ne pas augmenter les taux d'impositions en vigueur.

Fait et délibéré à LE PIN, le 16 février 2023

Pour copie conforme au registre.

Le Maire  
**Patrick PALISSE**

